



La CGT Union Syndicale Ville et Département de Paris

# La retraite à 67 ans !

## Retraite 2010, Rendez vous à hauts risques

La réforme envisagée par le gouvernement commence à prendre corps. Le mardi 12 janvier, un débat intitulé « Pénibilité, emploi des Seniors, âge de la retraite : quelle réforme en 2010 ? » était à l'ordre du jour du Sénat. A cette occasion, les Ministres Darcos et Wauquiez ont donné un aperçu des mesures qui pourraient être prises dans le cadre du rendez-vous « Retraite 2010 ».

Invoquant le vieillissement de la population française, le Ministre du Travail a affirmé, sans le démontrer, que la seule issue permettant le maintien de la retraite par répartition était de « travailler plus longtemps », parce que l'on vivait plus longtemps. A entendre François Fillon pour le gouvernement ou Laurence Parisot pour le Medef, le moment serait enfin venu de régler « une fois pour toute » le « problème » des retraites et cela au moyen d'une réforme ultime à réaliser dès 2010 et au plus tard, d'ici 2012. De quoi s'agirait-il ?

## Recul de l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite dans tous les régimes

L'âge légal d'ouverture du droit à retraite pourrait être reculé de 60 ans, aujourd'hui, à 67 ans, à terme (Laurence Parisot réclame qu'il passe à 63 ans et demi dès le 1er janvier 2012 !).

### Pour qui et pourquoi une telle offensive du patronat et du gouvernement ?

La crise génère une hausse brutale du chômage, hausse d'autant plus élevée que certaines entreprises n'hésitent plus, afin de dégager davantage de profits, à utiliser ce moment historique pour anticiper des restructurations accompagnées de suppressions d'emplois massives.

De réforme en réforme, là encore, le chômeur de plus de 60 ans n'est plus indemnisé. Il se voit condamné à accepter n'importe quel emploi senior à n'importe quel salaire et cela jusqu'à 67 ans, à terme, moment où il pourra prétendre à une petite retraite.

### Développement à grande échelle de l'épargne retraite

Le gouvernement et le Medef se prononcent en chœur aujourd'hui en faveur d'un développement massif et sans précédent de l'épargne retraite, développement qui résulterait de mesures législatives contraignantes tant à l'égard des entreprises que des salariés (la loi Fillon de 2003 a déjà créé un fond de pension obligatoire pour les fonctionnaires : le RAFP).

### Dans la Fonction Publique

Les nouvelles dispositions au nom de l'équité entre les régimes conduiraient à ne plus prendre en compte dans le calcul de la retraite les 6 derniers mois, mais les 3 dernières années creusant davantage l'écart des pensions de retraites entre les salariés du privé et les Fonctionnaires en moyenne moins bien rémunérés.

Nous sommes déjà passés depuis 2003 de 37,5 à 40 annuités pour pouvoir bénéficier du droit à retraite à taux plein. Il fallait 152 trimestres pour pouvoir prendre sa retraite en 2004, il en faudra 162 en 2010, 164 en 2011 et 168 en 2019, soit 42 annuités de cotisations.

## On voit, ici, combien il deviendra difficile de pouvoir prendre sa retraite à 60 ans !

Cela montre bien le sens qu'envisage de donner le gouvernement à sa nouvelle réforme. Pourtant, il existe des solutions qui non seulement permettraient le maintien de la répartition, mais surtout conduiraient à des améliorations, pour les retraités actuels et futurs.

L'avenir des retraites appelle un tout autre niveau de débat, qui délaisse les affirmations péremptoires, voire les provocations, telles que formulées par les ministres au Sénat, en particulier à l'égard des fonctionnaires. Les fonctionnaires ne sont pas responsables des difficultés de financement de la retraite. La politique du gouvernement qui privilégie toujours plus les dividendes des actionnaires au détriment de la protection sociale du plus grand nombre. L'avenir des retraites appelle à une intervention lucide et déterminée des salariés pour faire en sorte que le rendez-vous 2010 ne se traduise pas par de nouvelles et importantes régressions sociales.

## La CGT propose un ensemble de mesures qui portent sur les droits à retraite et sur les financements

### Propositions :

1. La CGT propose que soit confortée l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies, un taux de remplacement d'au moins 75 % du salaire (dernier salaire dans le public, 10 meilleures années dans le privé). Les travailleurs ayant effectué des travaux pénibles bénéficieraient d'un départ anticipé.
2. Elle propose également un élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, ainsi qu'une modulation de l'assiette de cotisation en fonction notamment du ratio valeur ajoutée/masse salariale.
3. La CGT rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une autre politique de l'emploi, d'une autre nature que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans, comme pour celui des salariés de moins de 30 ans. Moins de chômeurs, plus d'embauche, c'est plus de cotisations qui entrent dans les caisses.
4. La CGT propose enfin la création d'une maison commune des régimes de retraite qui aurait pour mission de solidariser les différents régimes en définissant et en promouvant des mesures de progrès social.

On le voit, les projets du gouvernement et du Medef sont tout, sauf une réponse aux besoins des salariés en matière de retraite.

Seule une mobilisation sans précédent du monde du travail, peut permettre de sauvegarder un système de retraite capable de répondre aux attentes et aux besoins de tous.

La CGT a des propositions de nature à faire face aux enjeux de l'évolution démographique et aux solidarités nécessaires.

Une retraite pleine et entière, dès l'âge de 60 ans, dans le cadre d'une carrière complète additionnant toutes les phases de la vie active, vaut bien toutes les batailles.

La CGT invite tous les salariés à se préparer à réagir et tout faire pour sauvegarder nos intérêts.

**ENSEMBLE, salariés du privé, fonctionnaires, retraités et chômeurs nous gagnerons.**

### *Se syndiquer à la CGT*

↪ c'est un geste de liberté ↪ c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix,

↪ c'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.

Je souhaite :  Prendre contact  me syndiquer  participer à une formation d'accueil

Nom.....Prénom.....

Service.....Tél .....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics

Parisiens ☐ 3 Rue du Château d'Eau - Paris 10<sup>ème</sup> ☎ 01.44.52.77.05. – Fax : 01.44.52.77.29 ou nous contacter par mail : [cgt.syndicat@paris.fr](mailto:cgt.syndicat@paris.fr) 05/02/10

Site Internet : <http://www.us-cgt-spp.org>